

Les écoles européennes et la ghettoïisation de Bruxelles

The Brussels Times - Philippe Van Parijs - 3 mars 2023

Traduction libre avec DeepL.com de l'article en anglais

<https://www.brusselstimes.com/385391/european-schools-and-the-ghettoization-of-brussels>

En 2004, le gouvernement belge, sous la pression européenne, a failli prendre une décision qui aurait conduit de manière irréversible à diviser Bruxelles en deux. Voici l'histoire de comment cela a été évité.

Une foule bouillonnante de 3 000 élèves dans ce qui ressemblait plus au campus d'une université d'élite américaine qu'à une école bruxelloise ordinaire. C'est ce que j'ai découvert le mois dernier en entrant à l'Ecole européenne de Bruxelles IV pour participer à ses Journées annuelles de la philosophie.

Ce n'était pas la première fois que je visitais le site. Je l'avais déjà fait il y a vingt ans, alors qu'il était en passe d'être libéré par une école militaire belge, l'Ecole des Cadets. J'essayais alors désespérément de trouver des arguments supplémentaires en faveur du choix de ce site, dans le quartier de Laeken, au nord de Bruxelles, pour la quatrième grande école européenne. C'était indispensable, pensais-je, pour éviter que le gouvernement fédéral belge ne commette une bétise majeure, aux conséquences catastrophiques pour le développement harmonieux de Bruxelles. Voici le contexte.

Au début des années 2000, le mécontentement était grand au sein du personnel de l'UE basé à Bruxelles. Les trois écoles européennes existantes étaient surchargées et les parents craignaient que, bientôt, nombre d'entre eux ne trouvent pas de place pour leurs enfants dans une école qu'ils considéraient comme appropriée. À qui la faute ? Les États membres de l'UE et la Commission européenne sont responsables du financement du fonctionnement des écoles européennes, mais c'est le gouvernement fédéral belge qui est censé fournir des locaux adéquats à ses propres frais.

La Régie des bâtiments, l'organe qui gère le portefeuille immobilier de l'État

belge, avait dressé une liste de sept sites possibles. Les lobbies s'activent dans toutes les directions. Certains membres du parti du ministre fédéral en charge du dossier, Didier Reynders (aujourd'hui commissaire européen à la Justice), plaident même en faveur d'un site à Wavre, à 30 km au sud-est de Bruxelles. Dans le même temps, aucune des communes dont le site figurait sur la liste n'a manifesté le moindre enthousiasme pour accueillir le cortège quotidien de bus scolaires livrant les élèves des écoles européennes le matin et les récupérant l'après-midi.

Pourtant, un élément bien plus important que les profits des propriétaires fonciers ruraux ou la tranquillité des quartiers urbains est intervenu dans le choix du site. Les données disponibles à l'époque montraient une forte concentration d'"Européens" - définis comme les citoyens des 15 États membres de l'UE (à l'époque) moins la Belgique - dans le sud-est de la région de Bruxelles-Capitale. Et les données sur les mouvements de population à l'intérieur de Bruxelles montraient ce qu'un ami géographe décrivait comme "les eurocrates faisant traverser le canal aux Marocains".

L'installation des institutions européennes et, plus tard, de trois grandes écoles européennes dans le même quadrant sud-est (à Uccle, Woluwé et Ixelles) conduisait progressivement à une dualisation de Bruxelles, avec un "ghetto européen" sur le côté droit du canal qui traverse Bruxelles du sud-ouest au nord-est et un "ghetto d'immigrés" sur le côté gauche.

Que peuvent faire les pouvoirs publics pour arrêter ou même inverser ce genre de processus ? Pas grand-chose. Le choix de l'emplacement d'une école est l'un des rares instruments à leur disposition. La liste des sites présentée par la Régie des Bâtiments ne comportait qu'un seul site sur la rive gauche du canal qui pouvait être rendu disponible dans un avenir prévisible : le site de l'École des cadets à Laeken.

Mais il était généralement admis que la Commission européenne, soutenue par les parents des écoles européennes existantes, n'accepterait jamais un site aussi éloigné du lieu de résidence des familles. Par conséquent, plusieurs plans alternatifs étaient déjà en cours d'élaboration pour le site de Laeken. La municipalité de Bruxelles, notamment, avait pris une option sur le site pour y installer son quartier général de la police.

Le temps pressait, mais on pouvait encore faire quelque chose. En décembre 2002, une réunion informelle a rassemblé les présidents des associations de parents d'élèves des trois écoles européennes, l'administrateur général de la Régie des bâtiments et l'ambassadeur belge chargé d'assurer la liaison entre le gouvernement fédéral et les organisations internationales basées à Bruxelles. L'objectif était de dissiper les illusions des parents des écoles européennes

quant à la recherche d'un site répondant à leurs nombreux desiderata, tout en les sensibilisant à l'impact à long terme sur Bruxelles de l'implantation de la nouvelle école.

Ensuite, il fallait éviter que le choix du site de Laeken soit bloqué par un engagement irréversible pour une autre utilisation. En juin 2003, Philippe Close, aujourd'hui bourgmestre de Bruxelles et alors chef de cabinet du bourgmestre Thielemans, a confirmé que l'option prise pour la police de Bruxelles pourrait être levée si le site de Laeken était choisi pour l'école, et qu'elle pourrait être maintenue jusqu'à ce que le site soit officiellement choisi, bloquant ainsi les autres plans alternatifs.

La quatrième école européenne de Bruxelles, à Laeken, accueille aujourd'hui quelque 3.000 élèves

La route a été maintenue libre, mais les associations de parents d'élèves ont dû donner leur accord. En septembre 2003, elles ont tenu une assemblée générale commune dans l'auditorium du bâtiment Charlemagne. C'était un véritable défi de convaincre les parents que la nouvelle école devrait être située non pas là où ils vivent actuellement, mais plutôt là où il est souhaitable qu'ils vivent (et surtout leurs successeurs).

Les arguments utilisés contre les autres sites de la liste de la Régie n'étaient pas tous solides, mais l'assemblée a été habilement gérée par les présidents des associations de parents. La conclusion de la réunion - à mon grand soulagement - a été que les parents ne s'opposeraient pas au site de Laeken s'il était encore proposé.

Mais cela n'a pas empêché le lobbying pour d'autres sites. Surtout, la Commission européenne n'a cessé de plaider en faveur du site de Delta, au milieu du quadrant sud-est. C'est Neil Kinnock, le vice-président de la Commission, qui doit conclure l'accord final avec le premier ministre fédéral belge Guy Verhofstadt, qui, devant l'impasse persistante, a pris l'affaire en main. La réunion décisive devait avoir lieu dans la première quinzaine d'avril 2004.

Le 5 avril, une lettre que j'ai cosignée avec mes collègues universitaires Eric Corijn (VUB), Chris Kesteloot (KU Leuven), Paul Magnette (ULB), Albert Martens (KU Leuven) et Marco Martiniello (ULiège) a été envoyée au gouvernement belge, réaffirmant les raisons de résister à la pression de la Commission, afin "d'éviter que Bruxelles ne devienne une caricature de ville duale". Le choix du site Delta, précise la lettre, "conduirait, progressivement mais irréversiblement, à la constitution du quadrant sud-est de Bruxelles en

"ghetto européen", en totale contradiction avec les idéaux de villes mixtes et équilibrées proclamés à tous les niveaux. Il n'est dans l'intérêt de personne de faire de la capitale de l'Europe une ville dont la dualité ferait honte à toute l'Europe".

La lettre est parvenue au chef de cabinet de Verhofstadt, Peter Moors, qui nous a contactés le lendemain pour discuter de son contenu, juste avant la réunion décisive. Verhofstadt a tenu bon et la Commission a cédé. Le 3 mai 2004, en l'absence d'opposition des associations de parents d'élèves bruxelloises, le Conseil supérieur des écoles européennes a officiellement approuvé le choix du site de Laeken, tout comme le gouvernement fédéral belge le 20 juillet 2004. De kogel is door de kerk", écrivait peu après Peter Moors - une étrange façon néerlandaise de dire que l'affaire était irréversiblement réglée.

La décision a-t-elle produit les effets escomptés ? Lors de mon passage à Laeken le mois dernier, j'ai tenté de le savoir en demandant aux élèves participant à la cérémonie d'ouverture des Journées de la philosophie s'ils habitaient à droite ou à gauche du canal. Cela a donné lieu à une certaine confusion, car ils semblaient (excusez du peu) perplexes quant à la définition des côtés droit et gauche d'un canal. Mais les deux élèves chargées de m'accompagner, Dora d'Espagne et Veronica de Roumanie, habitaient respectivement à Jette et Grimbergen, c'est-à-dire loin à gauche du canal. De plus, la décision a récemment été prise d'implanter une 5e école européenne à côté de l'hôpital militaire de Never-Over-Heembeek ; une fois de plus, et cette fois-ci apparemment sans grande résistance, vu le précédent, sur le côté gauche du canal.

Mission accomplie ? Pas du tout. Ce n'est que le début. La dissémination de la population "européenne" dans toute la région bruxelloise est une condition préalable à ce qui permettrait réellement aux Bruxellois "européens" et autres de se mélanger et mettrait ainsi fin à l'apartheid de fait actuel.

Nous considérons qu'il est malsain que les enfants des fonctionnaires européens soient confinés dans des écoles forteresses de plus en plus fermées aux autres enfants de Bruxelles. Afin d'enrayer cette évolution néfaste, il importe d'engager sans tarder une réflexion institutionnelle et pédagogique impliquant nos Communautés et les autorités européennes sur la mise en place d'écoles maternelles et primaires multilingues capables d'accueillir une grande variété d'élèves "locaux" tout en répondant aux attentes légitimes des fonctionnaires européens.

C'est ce que nous écrivions dans notre lettre d'avril 2004. Une concentration supplémentaire de la population "européenne" dans le quadrant sud-est aurait transformé cette ambition en pur vœu pieux. Depuis 2014, on a un peu plus

réfléchi à la possibilité d'écoles européennes de type II (cofinancées par les autorités locales et européennes) et même un peu d'action potentiellement pertinente : en septembre 2022, une école francophone du quartier européen a été autorisée à lancer une section "trilingue" expérimentale (français-néerlandais-anglais). Mais le chemin à parcourir est long et les obstacles ne manquent pas.

[Translated with DeepL](#)